

Généralisation de la vaccination antigrippale en officine – PROTOCOLE DÉTAILLÉ

PROTOCOLE DÉTAILLÉ

2023

Avant la vaccination : l'entretien préalable et la préparation à l'injection

1) Vérifier l'éligibilité

Sont éligibles à la vaccination antigrippale en officine les personnes suivantes :

1. **Personnes majeures pour lesquelles cette vaccination est recommandée dans le calendrier des vaccinations en vigueur**
2. **Personnes majeures non ciblées par les recommandations vaccinales en vigueur**
3. **Personnes mineures âgées de 11 ans et plus pour lesquelles cette vaccination est recommandée dans le calendrier des vaccinations en vigueur**
4. **Personnes mineures âgées de 11 ans à 17 ans (2-17 ans selon les vaccinateurs) sans comorbidité ni recommandation dans le calendrier vaccinal** : elles bénéficient d'un bon de prise en charge spécial de prescription que le professionnel pourra imprimer sur Amelipro donnant droit à la délivrance du vaccin antigrippal pris en charge à 65% par l'assurance maladie

À l'exception des personnes présentant des antécédents de réaction allergique sévère à l'ovalbumine ou à une vaccination antérieure qui doivent être orientées vers leur médecin traitant ou leur sage-femme*

* Ameli 17/10/2023 : [Grippe saisonnière – Mémo pharmaciens 2023](#)

Arrêté du 8 août 2023 fixant la liste des vaccins que certains professionnels de santé et étudiants sont autorisés à prescrire ou administrer et la liste des personnes pouvant en bénéficier en application des articles L. 4311-1, L. 4151-2, L. 5125-1-1 A, L. 5126-1, L. 6212-3 et L. 6153-5 du code de la santé publique, Art 3 : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000047949119/2023-10-18/>

Ameli 17/10/2023 : Campagne de vaccination contre la grippe saisonnière 2023-2024 : <https://www.ameli.fr/meurthe-et-moselle/pharmacien/exercice-professionnel/delivrance-produits-sante/regles-delivrance-prise-charge/delivrance-vaccination/vaccination-grippe-saisonniere>

HAS 09/02/2023 : Grippe : ouvrir la vaccination à l'ensemble des enfants âgés de 2 à 17 ans : https://www.has-sante.fr/jcms/p_3411156/fr/grippe-ouvrir-la-vaccination-a-l-ensemble-des-enfants-ages-de-2-a-17-ans

Remarques :

- Si la personne répond aux critères de la population ciblée par les recommandations du [calendrier vaccinal 2023](#) mais qu'elle n'est pas identifiée par l'Assurance maladie (comme par exemple femme enceinte, une personne avec un IMC > 40, l'entourage d'un nourrisson de moins de 6 mois présentant des facteurs de risque de grippe grave et d'une personne immunodéprimée...), l'édition d'un bon de prise en charge est possible par le pharmacien via son compte [amelipro](#).
- Si la personne est hors population ciblée par les recommandations du [calendrier vaccinal 2023](#) : la délivrance et l'administration du vaccin sont possibles mais ne seront pas prise en charge par l'Assurance maladie sauf pour les enfants de 11 à 17 ans sans comorbidité (bon spécial de prise en charge du vaccin à 65% à éditer, acte de vaccination du pharmacien pris en charge à hauteur de 70%).

Ministère de la santé et de la prévention 17/10/2023 : Grippe saisonnière : <https://sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/les-maladies-de-l-hiver/grippe-saisonniere>

Ameli 17/10/2023 : Campagne de vaccination contre la grippe saisonnière 2023-2024 : <https://www.ameli.fr/meurthe-et-moselle/pharmacien/exercice-professionnel/delivrance-produits-sante/regles-delivrance-prise-charge/delivrance-vaccination/vaccination-grippe-saisonniere>

- Pour une personne sous traitement anticoagulants, l'injection n'est pas contre-indiquée mais devra être faite par voie sous-cutanée pour réduire le risque de saignement. Une pression locale directe doit être exercée pendant au moins cinq minutes. La vaccination peut être aussi faite dans le deltoïde avec une aiguille fine suivie d'une compression forte et prolongée.

Vaccination info service.fr 17/10/2019 : Administration des vaccins : <https://professionnels.vaccination-info-service.fr/Aspects-pratiques/Acte-vaccinal/Administration-des-vaccins#:~:text=L'injection%20sous%2Dcutan%C3%A9e%20se,du%20pli%20cutan%C3%A9%20ainsi%20form%C3%A9>

Le pharmacien formé dans le cadre des textes réglementaires¹ ou le pharmacien, le préparateur ou l'étudiant 2^{ème} et 3^{ème} cycle (sous la supervision d'un pharmacien formé), formé et habilité à vacciner dans le cadre de la loi d'urgence Covid², accompagne le patient dans le local prévu à cet effet sans accès possible aux médicaments.

¹Arrêté du 23 avril 2019 fixant le cahier des charges relatif aux conditions techniques à respecter pour exercer l'activité de vaccination et les objectifs pédagogiques de la formation à suivre par les pharmaciens d'officine : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000038409892/2022-11-08/>

²Arrêté du 1^{er} juin 2021 relatif aux mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé maintenues en matière de lutte contre la Covid 19, Article 5 XI : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043575801/2022-11-08/>

2) Vérifier l'absence de contre-indications :

- Allergie aux protéines de l'œuf (ovalbumine) et aux protéines de poulet
 - Hypersensibilité à la néomycine et à la gentamycine, au formaldéhyde
 - Personne ayant fait une réaction à une précédente vaccination
- Ces personnes seront dirigés vers le médecin traitant ou la sage-femme*

Pour chaque vaccin en particulier se référer au RCP spécifique du vaccin rubrique 4.3

*Ameli 17/10/2023 : [Grippe saisonnière – Mémo pharmaciens 2023](#)

- En cas de maladie fébrile ou d'infection aiguë → Différer la vaccination

Vaccination Info Service, espace professionnel : Précautions avant vaccination : <https://professionnels.vaccination-info-service.fr/Aspects-pratiques/Acte-vaccinal/Precautions-avant-vaccination>

Repérer tout problème physique, psychique ou cognitif qui nécessiterait d'orienter vers le médecin traitant (Pour chaque vaccin en particulier se référer au RCP spécifique du vaccin rubrique 4.4) :

- Patient sous chimiothérapie
- Réactions anxieuses, de stress
- Hyperventilation
- Risque de syncope
- Lymphœdème
- Thrombopénie, trouble de la coagulation
- Curage ganglionnaire axillaire bilatéral...

👉 Cas particuliers :

- Personnes porteuses de tatouages : ne pas traverser la zone avec de l'encre
- Personne ayant eu un curage axillaire : vacciner du côté opposé

3) Vaccination antigrippale dans le contexte de l'épidémie de COVID-19

• Organisation de la vaccination :

Pour de limiter la propagation des virus et se protéger notamment de la grippe saisonnière ou du Covid en complément de la vaccination, il convient d'appliquer les gestes barrières :

- Aérer et nettoyer régulièrement le logement ou les locaux, désinfecter les surfaces
- Laver fréquemment les mains
- Porter d'un masque quand on est malade, dans les lieux très fréquentés ou en présence de personnes fragiles
- Tousser et éternuer dans son coude
- Se saluer sans se serrer la main ou sans s'embrasser
- Espacement des consultations si nécessaire sur rendez-vous

• Coadministration vaccin antigrippal et vaccin Covid :

- Les vaccinations contre la grippe et contre le Covid-19 peuvent être réalisées en même temps sur deux sites de vaccination distincts (une injection dans chaque bras).
- Si les deux vaccinations ne peuvent pas avoir lieu en même temps, il n'y a pas de délai d'attente à respecter entre les deux vaccinations.
- Pour la vaccination contre le Covid-19, le délai à respecter après la dernière infection ou le dernier rappel de vaccin est de 6 mois.

• Vaccination des personnes ayant contracté la Covid-19 :

Avoir eu le Covid-19 (y compris la forme grave) n'est pas une contre-indication à la vaccination antigrippale si au moment de la vaccination la personne ne présente pas de symptômes ni de fièvre. Il est important d'appliquer de manière stricte les gestes barrières.

Ministère de la santé et de la prévention, 20/10/2023 Questions/Réponses - Grippe saisonnière : <https://sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/les-maladies-de-l-hiver/article/questions-reponses-grippe-saisonniere>
HAS 10/0//2023 - Décision n°2023.0243/DC/SESPEV du 22 juin 2023 du collège de la Haute Autorité de santé portant adoption de l'avis intitulé « [Stratégie de vaccination contre la Covid-19 : Actualisation des recommandations relatives à l'administration concomitante des vaccins contre la Covid-19 et contre la grippe saisonnière](#) »

4) Prévenir la personne des potentiels effets indésirables

Etre prudent quant aux mots employés selon le profil de la personne → ne pas être anxiogène, juste informatif

Effets indésirables d'intensité légère pouvant apparaître dans les 3 jours suivant l'injection et se résorbant spontanément dans les 3 jours suivants :

- Douleur au point d'injection
- Erythème, gonflement, induration au point d'injection
- Céphalées, myalgies
- Fièvre, malaise, frissons
- Des effets plus rares tels que réactions allergiques : choc allergique, rash ou érythème...

Pour chaque vaccin en particulier se référer au RCP spécifique du vaccin rubrique 4.8

HAS Recommandation vaccinale, juillet 2018 : extension des compétences des professionnels de santé en matière de vaccination, page 19 : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-08/recommandation_vaccinale_extension_des_competes_des_professionnels_de_sante_en_matiere_de_vaccin_2018-08_14-46-16_310.pdf

5) Recueillir le consentement de la personne :

Faire lire et expliquer le formulaire de consentement si besoin avant signature si écrit. Depuis la généralisation de la vaccination, un consentement oral suffit.

Code de la santé publique Article L1111-4 : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000041721056/2020-10-01/CNOP_28/08/2023 : Prescription et administration des vaccins à l'officine : <https://www.ordre.pharmacien.fr/je-suis/pharmacien/pharmacien/mon-exercice-professionnel/les-foires-aux-questions/prescription-et-administration-des-vaccins-a-l-officine>

6) Préparer l'injection

- Désinfection des surfaces (*contexte Covid*)
- Avoir à disposition :
 - Masque (*contexte Covid*)
 - Gants (non obligatoire mais peut potentiellement diminuer les risques en cas d'AES)
 - Compresses stériles et antiseptique ou tampon imbibé d'un antiseptique prêt à l'emploi
 - Pansements
 - Boîte de recueil des DASRI
 - Disposer de la trousse de secours à proximité (stylo injecteur d'adrénaline, antihistaminique, autotensiomètre, lecteur de glycémie capillaire, sucre...)
- Sortir le vaccin de l'enceinte réfrigérée pour amener le vaccin à température ambiante avant vaccination
- Se laver les mains au savon et/ou solution hydroalcoolique (selon recommandations CCLIN Grand Est 2009 [Annexe 1](#))

HAS 02/06/2021 : Recommandations HAS 2 juin 2020 https://www.has-sante.fr/jcms/p_3187536/fr/vaccination-antigrippale-la-strategie-de-la-prochaine-campagne-annuelle-reaffirmee-dans-le-contexte-de-l-epidemie-de-covid-19

L'injection

Suivre les étapes ci-dessous :

- Faire s'asseoir la personne de manière confortable.
- Demander à la personne de dégager le haut du bras
- Repérer la zone d'injection : le deltoïde
- Repérer l'absence de problème cutané au niveau du point d'injection : inflammation, démangeaisons, cicatrice, induration, douleur...
- Désinfecter le futur point d'injection (avec respect du temps de séchage et du temps de contact du produit désinfectant requis par le produit et vérification de la date de péremption du produit, vérification de la validité du produit après date d'ouverture du conditionnement).
- S'assurer que le vaccin est à température ambiante avant utilisation. Agiter avant emploi et inspecter visuellement avant administration. Le vaccin ne doit pas être utilisé si des particules étrangères sont présentes dans la suspension

Pour chaque vaccin en particulier se référer au RCP spécifique du vaccin rubrique 6.6 Précautions particulières d'élimination et de manipulation

- Procéder à l'injection IM ou SC pour les personnes sous anticoagulants oraux :
 - ☞ *L'injection intramusculaire* se fait au niveau du deltoïde, l'aiguille étant introduite perpendiculairement au plan cutané.
 - ☞ *L'injection sous-cutanée* se fait dans la région du deltoïde en pinçant la peau entre le pouce et l'index, et en piquant avec l'aiguille inclinée à 45 degrés la base du pli cutané ainsi formé.
 - ☞ *Précautions particulières* : chez les sujets thrombocytopéniques ou hémophiles ou les personnes sous anticoagulants, il est recommandé d'administrer le vaccin par voie sous-cutanée dans la mesure où l'injection intramusculaire peut provoquer des saignements. Une pression locale directe doit être exercée pendant au moins cinq minutes.

Professionnels. Vaccination-info-service Mis à jour le 07.10.2019 : <https://professionnels.vaccination-info-service.fr/Aspects-pratiques/Acte-vaccinal/Administration-des-vaccins>

Après l'injection

- Recueillir la goutte de sang avec la compresse
- Apposer un pansement
- Ne pas recapuchonner l'aiguille → élimination des déchets DASRI (seringue, compresse) par une filière agréée selon la réglementation en vigueur
- Surveiller le patient à l'officine :
 - Vérifier l'absence de réaction
 - Surveiller la survenue éventuelle d'un malaise vagal ou d'un choc anaphylactique
 - Différenciation entre malaise vagal et choc anaphylactique : [Annexe 3](#)
 - Signes évocateurs de choc anaphylactique : [Annexe 2](#)
 - Conduite à tenir en cas de choc anaphylactique ([Annexe 5](#)) et traitement d'urgence après appel du 15 ([Annexe 4](#))

Vaccination Info Service, espace professionnel : Prise en charge de l'anaphylaxie : <https://professionnels.vaccination-info-service.fr/Aspects-pratiques/Allergies-et-autres-contre-indications/Prise-en-charge-de-l-anaphylaxie#anchor6>

- Conseiller le patient :
 - Réaction locale de type œdème, rougeur, induration parfois douloureuse : appliquer du froid et conseiller la prise éventuelle d'antalgique simple à type de paracétamol sauf contre-indication
 - Si extension rapide ou douleur importante, une consultation médicale est nécessaire
- Tracer le vaccin administré et l'acte vaccinal :
 - Remplir le carnet de santé, le dossier médical partagé ou le carnet de vaccination de la personne vaccinée en reportant les mentions suivantes :

<u>Mentions à reporter</u>
◆ Nom et prénom d'exercice du pharmacien vaccinateur
◆ Dénomination et numéro de lot du vaccin administré
◆ Date d'administration du vaccin

ou à défaut remettre une attestation de vaccination

Enregistrer l'acte de vaccination sur un registre conformément à la réglementation en vigueur

Décret n° 2023-736 du 8 août 2023 relatif aux compétences vaccinales des infirmiers, des pharmaciens d'officine, des infirmiers et des pharmaciens exerçant au sein des pharmacies à usage intérieur, des professionnels de santé exerçant au sein des laboratoires de biologie médicale et des étudiants en troisième cycle des études pharmaceutiques : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047948973>

- Transmettre l'information sur la réalisation de la vaccination au médecin traitant via messagerie sécurisée lorsqu'elle existe, en l'absence de dossier médical partagé et après consentement de la personne vaccinée

Décret n° 2023-736 du 8 août 2023 relatif aux compétences vaccinales des infirmiers, des pharmaciens d'officine, des infirmiers et des pharmaciens exerçant au sein des pharmacies à usage intérieur, des professionnels de santé exerçant au sein des laboratoires de biologie médicale et des étudiants en troisième cycle des études pharmaceutiques : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047948973>

- Tarification vaccin + injection : selon les modalités en vigueur

Ameli 17/10/2023 : Campagne de vaccination contre la grippe saisonnière 2023-2024 : <https://www.ameli.fr/meurthe-et-moselle/pharmacien/exercice-professionnel/delivrance-produits-sante/regles-delivrance-prise-charge/delivrance-vaccination/vaccination-grippe-saisonniere>

Remarques particulières :

- En cas d'accident d'exposition au sang (AES) Cf. conduite à tenir ([Annexe 6](#))
- En cas d'effet indésirable, déclarer sur le portail des signalements des événements sanitaires graves : https://signalement.social-sante.gouv.fr/psig_ihm_utilisateurs/index.html#/accueil

ANNEXE 1

« Hygiène des mains des professionnels de santé : lavage simple / friction hydro-alcoolique (FHA) »

Friction hydro-alcoolique (méthode de référence)		
versus		
Lavage simple des mains		
	Friction hydro-alcoolique	Lavage simple des mains
Produit	Produit hydro-alcoolique	Savon doux
Flore transitoire	Élimination totale	Réduction de moitié
Élimination des saillures	NON	OUI
Durée et étapes du traitement	Respect des 7 étapes jusqu'à séchage complet Choisir un produit qui obtient les normes d'efficacité en 30 secondes maximum	Mouillage Savonnage (au minimum 15 s) avec respect des 7 étapes Rinçage Séchage complet avec essuie-mains à usage unique
Irritation des mains	NON si respect des bonnes conditions d'utilisation	OUI



- Le plus souvent oublié
- Souvent oublié
- Le moins souvent oublié

Sources :

Recommandations pour l'hygiène des mains, juin 2009, SFHH
Hygiène des mains et soins : du choix du produit à son utilisation et à sa promotion, mars 2018, SF2H

CPias Grand Est

- **Site Lorrain (siège)**
Hôpitaux de Brabois
Rue du Morvan
54511 Vandœuvre-lès-Nancy cedex
Tél : 03 83 15 55 88
cpias.grand-est@chru-nancy.fr
- **Site Alsacien**
CHU Hôpital civil
1, place de l'hôpital, Bât O2, 2ème étage
67091 Strasbourg Cedex
Tél : 03 88 11 54 32
cpias.grand-est@chru-strasbourg.fr
- **Site Champardenais**
CHU Hôpital Maison Blanche
45, rue Cognacq Jay
51 100 Reims
Tél : 03 26 78 94 91
cpias.grand-est@chu-reims.fr

Centre de Prévention

des infections associées aux soins



www.cpias-grand-est.fr

Mai 2018



L'hygiène des mains des professionnels de santé

Friction hydro-alcoolique (FHA)

Lavage simple



Friction hydro-alcoolique



Lavage simple des mains

Définitions

Les infections associées aux soins (IAS) sont d'origine manuportée dans 80% des cas, plus rarement transmises par l'air ou les gouttelettes. Il est donc nécessaire d'adopter une **hygiène des mains optimale**.

Deux flores constituent notre revêtement cutané :

La flore résidente est une flore endogène non pathogène pour le sujet sain (faible virulence).

La flore transitoire est une flore superficielle qui provient d'autres réservoirs (êtres humains, environnement).

Selon les indications, **deux gestes d'hygiène des mains** sont possibles :

- ⇒ La friction hydro-alcoolique (F.H.A)
- ⇒ Le lavage simple des mains au savon doux

FHA	Lavage simple des mains
Les indications	
<ul style="list-style-type: none"> - Avant et après tout contact avec le patient et son environnement proche - Avant tout soin propre ou geste aseptique - Entre un soin propre et un soin invasif chez un même patient - Avant de mettre des gants et après leur retrait 	<ul style="list-style-type: none"> - À l'arrivée et au départ du service - En cas de saillures visibles sur les mains (contact liquides biologiques, excréta poudre...) - Après la prise en charge d'un patient porteur de gale ou d'infection à <i>Clostridium difficile</i>

Préalables pour une bonne hygiène des mains

- ♦ Absence de bijoux, alliance comprise, ongles courts, sans vernis ni faux ongles
- ♦ Tenue professionnelle adaptée (manches courtes)

La friction hydro-alcoolique

BUT : éliminer la flore transitoire et réduire la flore résidente en cas de geste aseptique, limiter la transmission croisée

Modalités :

- Appliquer le produit hydro-alcoolique sur mains sèches et visiblement propres
- Mettre une dose suffisante dans le creux de la main pour que celle-ci recouvre la totalité des mains et des poignets et que le produit ne sèche pas trop vite (temps de contact nécessaire pour garantir l'efficacité)
- Suivre les 7 étapes
- Frictionner les mains jusqu'à séchage complet

Attention !

Ne pas réaliser de F.H.A sur :
des mains **souillées, poudrées ou humides**
→ Risque d'irritation !

Le lavage simple des mains

BUT : éliminer les saillures (réduction modérée des micro-organismes de la flore transitoire)

Modalités :

- Mouiller abondamment les mains
- Prendre une dose de savon liquide
- Réaliser les 7 étapes en insistant sur les espaces interdigitaux, les paumes, les poignets, les ongles, les pouces et les bords cubitaux
- Rincer efficacement
- Tamponner sans frotter avec un essuie-mains à usage unique
- Éliminer les essuie-mains sans toucher la poubelle.

Les 7 étapes de la FHA

1- Paume contre paume	
2- Paume sur dos désinfection espaces interdigitaux	
3- Paume contre paume avec les doigts entrelacés	
4- Désinfection des doigts	
5- Désinfection des pouces	
6- Désinfection des ongles	
7- Bords cubitaux et poignets	

Recommandations pour l'hygiène des mains, juin 2009, SFHH / Hygiène des mains et soins : du choix du produit à son utilisation et à sa promotion, mai 2018, SF2H : <https://cpias-grand-est.fr/download/hygiene-mains-depliant/>

ANNEXE 2

TABLEAU DES CRITERES CLINIQUES D'ANAPHYLAXIE DEFINIS PAR SAMPSON H.A ET AL.

Une anaphylaxie est probable quand l'une de ces trois situations cliniques apparaît brutalement :

Situation 1	Installation aiguë d'une atteinte cutanéomuqueuse de type urticarienne ^a ET au moins un des éléments suivant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ atteinte respiratoire^b ▪ hypotension artérielle ou signe de mauvaise perfusion d'organes^c
Situation 2	Au moins deux des éléments suivants apparaissant rapidement : <ul style="list-style-type: none"> ▪ atteinte cutanéomuqueuse^a ▪ atteinte respiratoire^b ▪ hypotension artérielle ou signes de mauvaise perfusion d'organes^c ▪ signes gastro-intestinaux persistants (douleurs abdominales, vomissements, etc.)
Situation 3	Hypotension artérielle : <ul style="list-style-type: none"> ▪ de 1 mois à 1 an, PAS < 70 mmHg ▪ de 1 à 10 ans, PAS < 70 + (2 × âge) mmHg ▪ de 11 à 17 ans, PAS < 90 mmHg ▪ adulte, PAS < 90 mmHg ou baisse de plus de 30% par rapport à sa valeur habituelle

PAS : pression artérielle systolique.

a Éruption généralisée, prurit, flush, œdème des lèvres, de la langue ou de la luette, etc.

b Dyspnée, bronchospasme, hypoxémie, stridor, diminution du débit expiratoire de pointe, etc.

c Syncope, collapsus, hypotonie

Vaccination-info-service, espace professionnel : Prise en charge de l'anaphylaxie (avril 2018) : <https://professionnels.vaccination-info-service.fr/Aspects-pratiques/Allergies-et-autres-contre-indications/Prise-en-charge-de-l-anaphylaxie>

ANNEXE 3

TABLEAU DES SYMPTOMES COMPARÉS DE L'ANAPHYLAXIE ET DE LA REACTION VAGALE

	Anaphylaxie	Réaction vagale
Délai (après l'injection)	Dans les quinze minutes suivant l'injection	Pendant ou immédiatement après l'injection
Signes cutanés	Urticaire, prurit, œdème	Pâleur Pas d'urticaire ni de prurit
Signes respiratoires	Difficultés respiratoires : Toux, dyspnée, stridor, bronchospasme Œdème des lèvres, de la langue, du larynx	Bradypnée éventuelle, sans signes de lutte Pas de bronchospasme
Hémodynamique	Tachycardie Hypotension Perte de conscience en relation avec un collapsus cardio-vasculaire	Bradycardie, pouls régulier Hypotension transitoire, se corrigeant en position couchée Perte de conscience résolutive avec la position couchée, jambes surélevées
Signes neurologiques	Anxiété initiale	Étourdissement, sensation de perte de connaissance
Signes digestifs	Nausée, vomissement, douleurs abdominales, diarrhée	Nausée, vomissement

Vaccination-info-service, espace professionnel : Prise en charge de l'anaphylaxie (avril 2018) : <https://professionnels.vaccination-info-service.fr/Aspects-pratiques/Allergies-et-autres-contre-indications/Prise-en-charge-de-l-anaphylaxie>

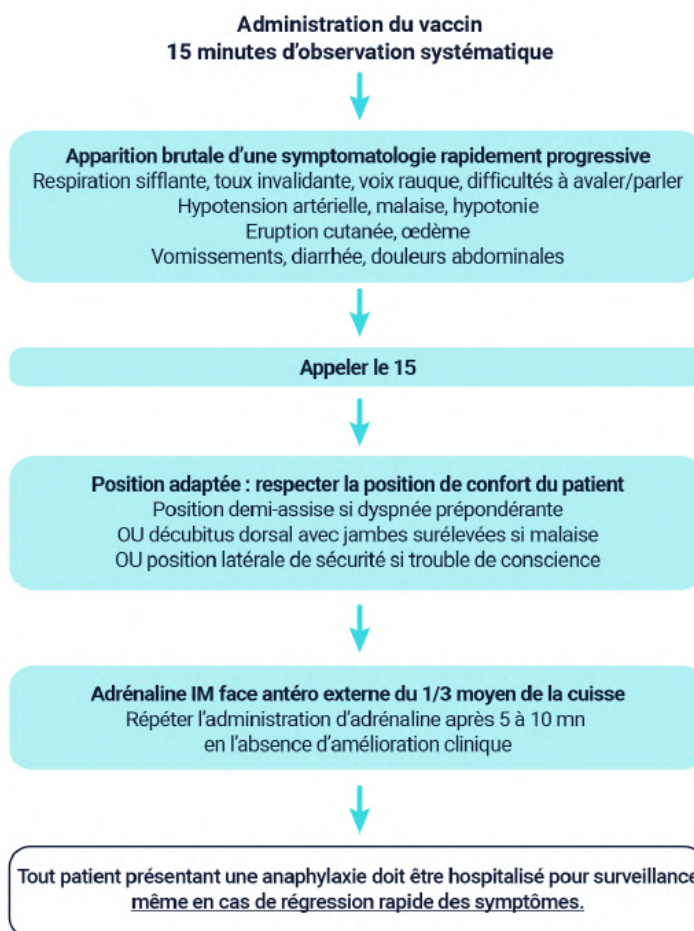
ANNEXE 4
TABLEAU DU TRAITEMENT DU CHOC ANAPHYLACTIQUE (AUTO-INJECTEURS D'ADRENALINE)

Dosage (µg)	Noms commerciaux	Indications en fonction du poids
150	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Anapen® 150 µg/3 ml ▪ Emerade® 150 µg ▪ EpiPen 0,15/0,3 ml® ▪ Jext 150 µg® 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poids de 7,5 kg à 25 kg*
300	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Anapen®300 µg/0,3 ml ▪ Emerade® 300 µg ▪ EpiPen® 0,3 mg/0,3 ml ▪ Jext® 300µg 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poids > 25 kg ▪ Poids > 60 kg
500	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Emerade® 500 µg 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poids > 60 kg

* Pour les enfants de moins de 15 kg, il n'existe pas d'AIA adapté.
 Toutefois, en cas de risque vital, l'utilisation d'un AIA dosé à 150 µg est préconisée par la Société française de médecine d'urgence, dès 7,5 kg.

ANNEXE 5
PRISE EN CHARGE DE L'ANAPHYLAXIE PAR LE VACCINATEUR

(Recommandation de la société française de médecine d'urgence mai 2016)



Vaccination-info-service, espace professionnel : Prise en charge de l'anaphylaxie (avril 2018) : <https://professionnels.vaccination-info-service.fr/Aspects-pratiques/Allergies-et-autres-contre-indications/Prise-en-charge-de-l-anaphylaxie>

ANNEXE 6 CONDUITE A TENIR EN CAS LORS D'UN ACCIDENT D'EXPOSITION AU SANG (AES)



Accident d'exposition au Sang (AES) en activité libérale : **COMMENT RÉAGIR ?**



QUE DOIS-JE CONSIDÉRER COMME UN AES ?

Tout contact avec du sang ou un liquide biologique contenant du sang

- ▶ Lors d'une effraction cutanée (piqûre ou coupure)
- ▶ Par projection sur une muqueuse (œil, bouche)
- ▶ Sur une peau lésée



POURQUOI MON AES EST-IL À RISQUE ?

Le risque dépend :

- ▶ De la gravité de l'AES : profondeur de la blessure, geste en intravasculaire (IA, IV), aiguille creuse, de gros calibre, visiblement souillée de sang
- ▶ Des caractéristiques du patient source : virémie élevée
- ▶ De l'absence de traitement post-exposition



QUE DOIS-JE FAIRE EN CAS DE COUPURE OU PIQURE ?

■ Règle n°1 :
**NE JAMAIS
FAIRE
SAIGNER**

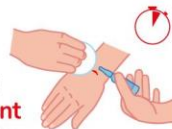


■ Règle n°2 :
LAVER à l'eau
et au savon
**pendant 5
minutes**

■ Règle n°3 :
RINCER
abondamment



■ Règle n°4 :
DÉSINFECTER
après séchage ou
immersion **pendant
5 minutes**, avec du
Dakin, de la Bétadine
dermique ou de
l'alcool à 70°



■ En cas de projection sur une muqueuse :
Rincer pendant 5 minutes avec de
l'eau ou du sérum physiologique



■ **AES = PRISE D'AVIS
MÉDICAL
CONSULTER AU MIEUX
DANS LES 4H ET AU PLUS
TARD DANS LES 48H
SUIVANT L'EXPOSITION.**
Contacter un médecin
référént ou joindre le service
des urgences le plus proche.

**Trouvez le référént AES
le plus proche sur votre
smartphone**



ANNEXE 6 (suite)

CONDUITE A TENIR EN CAS LORS D'UN ACCIDENT D'EXPOSITION AU SANG



POURQUOI CONSULTER UN MÉDECIN RÉFÉRENT AES ?

- 1/ Collecter les renseignements médicaux concernant la **personne source**.
- 2/ **Évaluer le risque infectieux** (VIH, hépatites B et C) qui peut conduire à prescrire un traitement post-exposition urgent contre le VIH
- 3/ Vérifier votre **situation vaccinale et immunitaire** vis-à-vis de l'hépatite B
- 4/ Rédiger un **certificat médical initial d'accident de travail** pour une prise en charge assurantielle

Les AES ne sont pas une fatalité !
Prévenez tout risque AES en adoptant les bonnes pratiques,
en utilisant protections et matériels adaptés

Adaptez les Équipements de Protection Individuelle (EPI) en fonction du risque

Si risque de projection de sang ou de liquide biologique

Des **LUNETTES** anti-projections

Un **MASQUE**

Une **SURBLOUSE** ou **TABLIER**



Restez vigilant et portez des gants à usage unique

- ▶ Dès que ma peau est lésée
- ▶ Dès contact avec les muqueuses ou si la peau du patient est lésée
- ▶ Dès que je dois prélever et manipuler tout liquide biologique
- ▶ Dès contact avec des surfaces, matériels, linges ou déchets souillés
- ▶ Dès l'utilisation d'objet piquant/tranchant et dès contact avec un liquide biologique



Container stabilisé

J'utilise le **MATÉRIEL DE SÉCURITÉ** :

- ▶ J'élimine **IMMÉDIATEMENT** les objets piquants, coupants, tranchants dans un conteneur spécial.
- ▶ Je ne recapuchonne **JAMAIS** une aiguille
- ▶ Je ne désadapte **JAMAIS** une aiguille
- ▶ Je nettoie **IMMÉDIATEMENT** matériels et surfaces souillées
- ▶ Fermeture intermédiaire du couvercle après utilisation, et fermeture complète du container avant élimination

*Relecture : CPIas PDL ; CPIas Grand-Est ; Mission PRIMO ; CPIas Bourgogne Franche-Comté ; CPIas Haut de France ; D. Abitboul ; GERES ; A.G. Venier, Mission MATIS ; URPS Pays de la Loire ; Santé Publique France
Mission PRIMO : Bâtiment le Tourville - CHU - 5 rue du Pr Boquien - 44093 NANTES*

REPIAS
PRIMO
Réseau de Prévention des Infections Associées aux Soins

REPIAS PRIMO sept 2019 : <https://www.preventioninfection.fr/document/accident-dexposition-au-sang-aes-en-secteur-liberal-comment-reagir/>

URPS Pharmaciens Grand Est

18, quai Claude le Lorrain

54000 NANCY

<https://www.urpspharmaciensgrandest.fr/>

